



Ticket CESU

UNE AIDE FLEXIBLE ET ECONOMIQUE !

Les agents de l'État peuvent bénéficier d'une participation financière de leur employeur pour les frais de garde de leurs enfants, sous la forme des tickets CESU (chèque emploi service universel pré-financé).

Le CESU «classique»

- Pour les frais de garde des enfants de 0 à 6 ans
- Soumis à conditions de ressources (sauf pour les familles monoparentales)
- Montant de **265 à 840€** par année et par enfant à charge

Le CESU «Horaires atypiques»

- Uniquement pour les agents effectuant tout ou partie de leur temps de service entre 19h00 et 07h00 ou en week-ends et jours fériés (régime détention)
- Pour les frais de garde des enfants de 0 à 6 ans
- Cumulable avec le CESU «classique»
- Soumis à conditions de ressources
- Montant de **200€** par année et par enfant

Le CESU «Garde en activités périscolaires 6-12 ans»

- Pour les activités périscolaires des enfants de 6 à 12 ans
- Soumis à conditions de ressources
- Montant de **250 à 350€** par année et par enfant

**Pour plus d'informations et pour obtenir les formulaires,
n'hésitez pas à vous rapprocher de vos bureaux locaux.**



FO Pénitentiaire – le 15 octobre 2018

Simplifiez-vous la vie !

FO RESISTER !!
Avec FO je défends



FO RIEN LACHER !!!
Le Service Public